



**Centre Communal
d'Action Sociale**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du jeudi 06 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 06 octobre à 17h, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Libourne se sont réunis dans la salle de réunion du CCAS, sur convocation du Président du CCAS, qui leur a été envoyée le 29 septembre 2022, conformément à l'article R 123.-16 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Date de convocation : 29 septembre 2022				
Membres du Conseil	Présent-e	Absent-e, excusé-e	Pouvoir	Donne pouvoir à
1. Philippe BUISSON - Président			X	Sandy CHAUVÉAU
Membres élus				
2. Sandy CHAUVÉAU - Vice-Présidente	X			
3. Bénédicte GUICHON	X			
4. Esther SCHREIBER	X			
5. Karine BERRUEL	X			
6. Marie-Noëlle LAVIE	X			
7. Marie-Antoinette DALLAIS		X		
Membres nommés				
8. Monique VILLA - UDAF	X			
9. Maryse ZELI - APF		X		
10. Josiane GABARROS - APEI		X		
11. Michèle LACOSTE - LE LIEN		X		
12. Béatrice RATOUIN - PFP	X			
13. Liliane ESCUREDO - Club La Bienvenue	X			
SOUS-TOTAL	8	4	1	
Total présents, représentés ou ayant donné pouvoir :				9

Assistaient à la séance :

Monsieur David BARREAU, Directeur du CCAS de Libourne
Marie-France LAFAGE Responsable Pôle Moyen du CCAS de Libourne
Madame Sylvia BROUSSE, Secrétaire administrative

2022-10-03 CCAS : Bilan de la Commission Communal d'Accessibilité (CCA 2021)

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui prévoit, dans les communes de 5 000 habitants et plus, la création d'une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 février 2008 créant la Commission Communale pour l'Accessibilité,

Vu l'ordonnance du 25 septembre 2014, les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), destinés à donner plus de temps aux collectivités territoriales et aux entreprises pour réaliser les travaux nécessaires, et qui prévoit pour tous les établissements non accessibles au 31 décembre 2015 un agenda d'accessibilité programmé,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Libourne du 17 septembre 2015 sur la mise en place de l'Agenda d'accessibilité pour la Ville de Libourne,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Libourne du 8 juin 2020 désignant les membres de la CCA.

Considérant les actions développées dans le champ du handicap par le CCAS pour le compte de la Ville, la Commission Communale pour l'accessibilité a pour missions de :

- Dresser un constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics
- Etablir un rapport annuel présenté au conseil municipal et faire des propositions utiles pour améliorer l'existant.

- Cette commission valorise et développe les actions déjà conduites par la des personnes en situation de handicap dans la ville : travail régulier et actions concrètes favorisant l'accessibilité (voirie, stationnement, bâtiments (services d'aide à domicile et de soins infirmiers.).
- Remise du rapport au Préfet, président du département, commission départementale des personnes handicapées, responsables des bâtiments concernés.

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (9 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration autorisent Monsieur le Président ou son représentant à prendre acte du bilan

de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA) de l'année 2021.

Éléments clés de la CCA :

- Poursuite de la mise en accessibilité de la voirie : 76 890 € voté au budget 2021
- Poursuite de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad 'AP)
- Quais des berges : tranche conditionnelle 2, de la rue des Tonneliers au carrel municipal de Font-Moreau. Coût HT : 880 000 €
- Aide facultative des personnes en situation de handicap : 2 500 € prévu au budget ; 1 700 € attribué pour 4 aides. : aide pour la scolarité, aménagement du logement, aménagement salle de bain.
- Stages ville de Libourne et Cali : 580 stagiaires dont 59 stagiaires (31 sur la Ville / 28 sur la Cali) émanant d'organismes d'insertion et d'inclusion.
- Emploi et insertion des personnes en situation de handicap, respect des 6 % : 5,93 % au CCAS et 7,26 % en Mairie
- Quinzaine du Vivre Ensemble du 15 au 28 mars : le programme a dû tenir compte de la Covid et des restrictions sanitaires et s'est déroulée à minima avec mise à l'honneur de la campagne de sensibilisation autour des discriminations organisées par le Conseil Municipal Enfant
- Spectacle inclusif organisé par le théâtre du Liburnia lors des Fest'arts, « Ma Montagne », incluant des personnes âgées, en situation de handicap et des acteurs.
- Poursuite de la mise en accessibilité des arrêts de bus sur la bille avec 9 arrêts mis en accessibilité en 202, soit 75 arrêts mis en accessibilité depuis 2016.

Par ailleurs, les nouveaux chantiers, à commencer par ceux initiés dans le cadre du projet urbain de la Ville, intègrent dès la conception, les normes en vigueur concernant les personnes en situation de handicap.

D'autre part la démarche Ville Inclusive se poursuit avec deux axes :


- ❖ La démarche Accessibilité avec un séminaire prévu en décembre 2021 et reporté en 2022
- ❖ La démarche « Libourne, Ville Amie des Aînés » qui a permis la réalisation d'un diagnostic de territoire sur la commune en 2020 sous l'angle de 8 thématiques : l'habitat/ la mobilité et les transports / les espaces extérieurs et les bâtiments / la culture et les loisirs / la participation citoyenne et l'emploi/ l'information et la communication / le lien social et la solidarité / l'autonomie, service et soins.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

La Vice-Présidente
Sandy CHAUCHEAU



Pour expédition conforme

Pour le Président
Par délégation
Sandy CHAUCHEAU
Vice-Présidente du CCAS

